

Note 20-29

Plan de déconfinement – semaine du 27 avril

Nous apprenions dans le point de presse du Ministre Legault hier qu'un plan de déconfinement graduel nous serait présenté la semaine prochaine.

À l'heure actuelle, nous ne connaissons rien de ce plan. Dès que de nouvelles informations nous sont transmises, nous vous tiendrons informées.

Martin Demers, directeur général

Note 20-28 – Envoi de soir

Je tiens à m'excuser auprès des RSE de l'envoi de la note 20-28 mardi soir a pu angoisser. Je suis conscient que vous vivez présentement une période stressante, et que recevoir des communications de soir peut être dérangeant.

Invitation à la solidarité par la Directrice générale de l'AQCPE

Geneviève Bélisle, Directrice générale de l'AQCPE, lance un appel à la solidarité, à la souplesse et à la bienveillance en cette période.

Merci de prendre connaissance de son message ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=xIRudvJFXNU&feature=youtu.be>

Martin Demers, directeur général

Programme éducatif 2020 – report de la validation

Considérant la pandémie, le Ministère de la Famille suggère au BC de **suspendre la vérification des programmes éducatifs** en ce qui a trait au respect des nouvelles exigences.

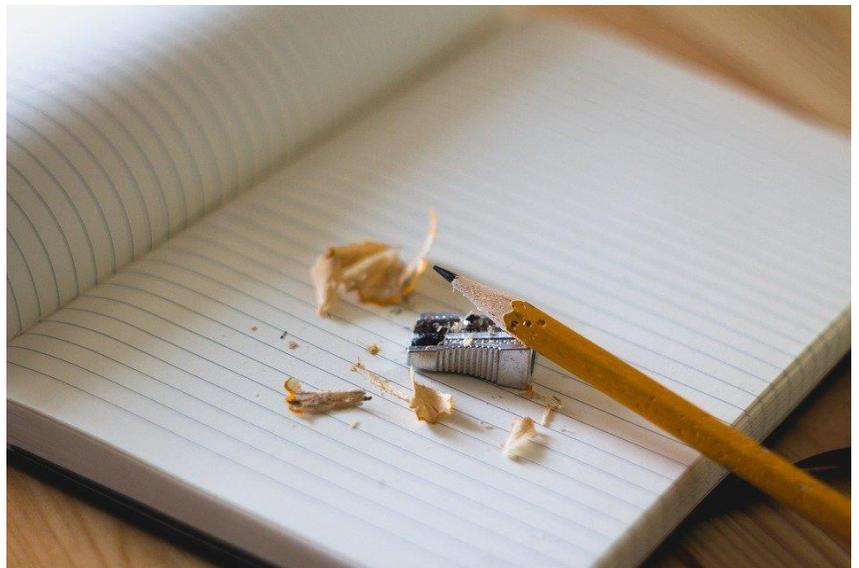
Les vérifications devaient débuter en juin, **à l'heure actuelle, aucune nouvelle date n'a été avancée.**

Toutefois, plusieurs d'entre vous nous ont déjà remis leur nouveau programme éducatif et nous savons que plusieurs aussi sont en pleine rédaction.

Comme nous croyons que **cette période de pause involontaire est un bon moment pour rédiger votre document**, nous voulons vous réitérer notre offre de soutien à cet effet.

Bien qu'elles travaillent à distance **vos CP Suzie (Saint-Étienne, Saint-Rédempteur) et Karine (Saint-Nicolas) sont disponibles pour vous soutenir et répondre à vos questions d'ordre pédagogique, tout comme Josée demeure disponible pour répondre à vos questions d'ordre réglementaire.**

Vous comprendrez qu'**un délai de réponse pourrait s'appliquer** puisque la priorité de toute l'équipe demeure le soutien aux RSE ouvertes, afin qu'elles aient l'aide et les réponses à leurs questions rapidement pour le maintien du service de garde d'urgence.



Vu les circonstances, l'équipe du **BC prévoit un long délai avant de recevoir les outils qui avaient été annoncés pour la validation des P.É**, nous prendrons donc un peu d'avance pour vous faire un suivi personnalisé selon notre propre compréhension des attentes ministérielles.

1. Pour les P.É dans lesquels tous les éléments seront clairement nommés et décrits, nous vous indiquerons qu'avec la compréhension que nous avons présentement de la législation, nous sommes à même de déclarer votre P.É conforme.
2. Pour les P.É. qui seraient rédigés de façon plus générale, moins détaillée au point de vue législatif, afin d'éviter de vous faire faire un travail supplémentaire qui ne serait pas obligatoire, **nous attendrons les outils de validation du ministère et/ou d'associations de BC**. À ce moment, nous vous indiquerons qu'une vérification supplémentaire devra être faite et qu'il se pourrait que vous ayez des ajouts ou des modifications mineures à apporter à votre document.
3. D'autres P.É passeront par l'étape du soutien personnalisé : plusieurs d'entre vous ont demandé les commentaires et/ou le soutien d'une CP spontanément, avant de remettre son P.É pour la validation finale. D'autres ont fait parvenir le document directement à la CR pour être validé. Si, à la réception du document, il manque trop d'éléments ou que certains articles de la LSGEE ou du RSGEE n'ont pas été abordés, il se peut qu'un soutien pédagogique vous soit recommandé avant la validation finale.

Sensibilisation :

· L'article 6.12 du RSGEE stipule que **vous devez appliquer les 4 étapes du processus de l'intervention éducative**. Pour démontrer cet élément, nous vous suggérons d'écrire **2 exemples**, il est important, pour bien démontrer votre compréhension, de ne pas reprendre les exemples du modèle, mais de décrire des situations qui sont propres à votre milieu **en faisant attention de ne pas identifier d'enfant**.

· L'article 110 du RSGEE stipule que vous devez fournir des repas et collations conformes au guide alimentaire. Nous vous invitons à consulter la nouvelle version 2020 du guide alimentaire pour rédiger le menu qui sera proposé dans votre milieu :

<https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

<https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/conseils-pour-alimentation-saine/collations-sante/>

Nous sommes conscients du temps, de l'énergie et de l'implication que ce travail demande, nous avons hâte de vous lire et nous prendrons le temps nécessaire pour bien apprécier votre travail et vous rendre une réponse personnalisée et constructive.

Toutefois dans le contexte actuel, il se peut que la charge de travail en lien avec la réouverture éventuelle des services de garde éducatifs fasse en sorte que la validation des P.É s'étende sur quelques mois.

Pour joindre vos conseillères :

Suzie Boissonneault : sboissonneault@virecrepe.com

Karine Guillemette : kguillemette@virecrepe.com

Josée Leclerc : jleclerc@virecrepe.com

Merci de votre compréhension!

Vos conseillères pédagogiques, votre conseillère à la réglementation, et le directeur général